

De Dix juillet mil huit cent quatre-vingt-six à Neuf heures de la soirée.

ACTE DE MARIAGE de Louis, Savine

N° 11

âgé de vingt-deux ans, né à Saint-Raphael département  
 de la Garde le vingt du mois de Novembre  
 mil huit cent soixant-trois profession de ouvrier en bois, domicilié  
 à la Gard département de la Garde fils legitime  
 de Jean-Baptiste, Michel, Savine, né à Saint-Raphael département  
 de la Garde son vivant profession de ouvrier en bois et  
 de Saint-Raphael département de la Garde et  
 de Jean Marie, Marie, Olivier née à Saint-Raphael département  
 de la Garde son épouse en son vivant Cultivatrice Domestique à Saint-  
Raphael (Var) d'une part

Et de Victorine, Antoinette, Saugier

âgé de vingt-un ans, née à La Cau département  
 de la Garde le dix du mois de Janvier  
 mil huit cent soixant-cinq profession de Cultivatrice domiciliée  
 à la Garde département de la Garde fille legitime  
 de Victor, Charles, Saugier né à la Cau département  
 de la Garde profession de Cultivatrice domicilié  
 à la Garde département de la Garde et  
 de Marie, Hérode, Reynard née à Nollagiffon département  
 de l'Alpes-Maritimes son épouse Cultivatrice Domestique à La Gard (Var)  
 l'époux et la mariée se présentent constamment d'une part

Les actes préliminaires sont : 1° La publication des Mariages futurs par nous  
 avec approbation, le dimanche vingt et vingt-et-un juin, à mil huit  
cent quatre-vingt-six, devant les officiers pendant le délai voulu  
 par la loi  
 2° Le Contrat de l'acte de mariage du futur époux  
 3° Le Contrat de l'acte de décès de son père, le futur époux  
 4° Le Contrat de l'acte de décès de son père, le futur époux  
 5° Le Contrat de l'acte de mariage de son père, le futur époux  
 6° Le Contrat de l'acte de mariage de son père, le futur époux  
 du futur époux, avec son père, et de son père, notaire à La Garde  
 et Joseph, Marie, Mil huit cent quatre-vingt-six  
 7° Le Contrat de son approbation, devant le cent juin, à mil  
huit cent quatre-vingt-six, par Monsieur l'Officier de l'état-civil  
 de la Mairie de Saint-Raphael (Var), consistant que les publications  
 des Mariages ont été faites à Saint-Raphael, le dimanche vingt et vingt-  
et-un juin, à mil huit cent quatre-vingt-six

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi  
 que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits  
 et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié  
 par la loi du 18 juillet 1830, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été fait de  
 contrat de mariage à la date du \_\_\_\_\_ du mois de \_\_\_\_\_  
 mil huit cent \_\_\_\_\_ par devant M<sup>r</sup> \_\_\_\_\_  
 notaire à \_\_\_\_\_ département de \_\_\_\_\_

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Victorine, Antoinette,  
Saugier et l'autre Louis, Savine

Le tout en présence de Savine, Jean  
 domicilié à la Gard département de la Garde âgé  
 de vingt-sept ans, profession de Cultivateur, frère du futur

De Guil, Gabriel  
 domicilié à la Gard département de la Garde âgé  
 de vingt-cinq ans, profession de Cultivateur, beau-frère du futur

De Delphin, Joseph  
 domicilié à Coubon département de la Garde âgé  
 de vingt-quatre ans, profession de marais, beau-père du futur

Et de Guastge, Henry  
 domicilié à la Gard département de la Garde âgé  
 de soixant-trois ans, profession de Retrait de la Marine, beau-père du futur

Après quoi Moi, Eugène, Blanc, Maire de la Commune  
 de la Gard

faisant fonctions de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont  
 unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la  
 principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par le futur, et le  
quatre témoins seulement ; le futur et les père et mère de la  
future ont déclaré se le savoir et s'en faire par nous requises

V. approuvant dix-sept mois rayés nuls

Savine Savine Joseph Saugier

Durieu

Chapuis